



---

## **Surveillant.e.s au service de garde (3 postes)**

### **Niveau primaire**

AFFICHAGE # 7253088

Sous l'autorité immédiate de la Direction de la garderie, du préscolaire et du primaire, et de la coordonnatrice du service de garde, en équipe avec les autres membres du personnel du service de garde, la personne salariée devra favoriser, dans le cadre du projet éducatif du Collège, le développement global des élèves dont elle a la garde. Elle devra assurer leur bien-être et leur sécurité selon des méthodes et procédures établies par la Direction, entre autres :

- Faire respecter les règles du Collège;
- Voir à la sécurité et au bien-être des élèves;
- Assurer les premiers soins en cas de blessures mineures;
- Collaborer au déroulement des activités scolaires;
- Accomplir certaines tâches inhérentes au poste.

#### **Qualifications**

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires
- Avoir complété un cours de secourisme

#### **Type d'emploi**

Postes (3) de surveillance d'élèves au primaire.

**Poste #1 : 32 h 55**

**Poste #2 : 34 h 10**

**Poste #3 : 27 h 30**

#### **Rémunération**

Selon l'échelle salariale en vigueur, établie en vertu de la Loi sur l'équité salariale et appliquée au Collège Jésus-Marie de Sillery.

#### **Entrée en fonction**

Le 19 septembre 2019

Le poste est affiché simultanément à l'interne et à l'externe. Les personnes répondant aux exigences et désirant soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation expliquant leur intérêt pour ce poste, à Mme Julie Bussière, directrice de la garderie, du préscolaire et du primaire, à [dir.gen@cjmdu.qc.ca](mailto:dir.gen@cjmdu.qc.ca), au plus tard le 13 septembre 2019, 16h. Le Collège Jésus-Marie remercie toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour ce poste.

Le Collège Jésus-Marie de Sillery souscrit à un programme d'accès à l'égalité à l'emploi. Il invite les candidatures des femmes, des hommes, des minorités visibles, des minorités ethniques, des autochtones et des personnes handicapées (certaines mesures d'accommodement possibles).